



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mardi 11 juillet 2023**

N°23-48

OBJET : Projet de développement d'un système Agroforesterie sur le territoire du PNRM - Adoption du plan de financement modifié

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 juillet, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des séances du Comité du 3 mars et du 5 avril 2023

Finances

2. DM1 : Modification de l'affectation des résultats du Budget annexe CFME

3. Modification des plans de financement

Ressources Humaines

4. Télétravail (rapport déjà passé en CT en 2022)

5. Modification de l'organigramme (service EEE)

6. Horaires Vacances

7. Information sur le rapport social unique de 2021

Administration Générale

8. Liste des marchés 2022

9. Mise en mission d'élus 2022

Directions

10. Animation : Subvention à l'Association des Amis du PNRM -

11. Développement local : Convention APVRCEEM pour la valorisation du Café -

12. Grand projet Nord : Subvention pour l'étude sur le Balisier -

13. Biodiversité : Convention avec Caribbean Cetacean Society

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) –

→ Communautés d'agglomération : Mr B. BIROTA (CAP NORD) -)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme M-A. RAVIN à Mme N. ACCUS ADAINE - Mr F. ISMAIN à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr J-C. ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à Mr J-L. GUIZONNE (Grand Rivière) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mr E. JULAT à Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) –

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABÉ – S. NORCA – L. BEAULIEU - C. EMMANUEL - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL –

→Communes : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr J. DOMERGUE (François) -Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) ; Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX 5Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Assistaient à la Réunion

Madame S. HOCHÉ-BALUSTRE, Directrice Générale Adjointe des Services opérationnels du PNRM et les Collaborateurs du PNRM.



- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°22-33 en date du 22 novembre 2022 relative au plan de financement du projet de développement d'un système Agroforesterie sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Martinique.
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,

Considérant que le projet FEADER Agroforesterie déposé sur la mesure 16.1.2 « Soutien aux projets des groupes opérationnels du PEI » n'est pas soumis au plafond d'aide publique et est en cours d'instruction. Le plan de financement adopté précédemment affichait les montants du projet en HT. Le nouveau plan de financement proposé comprend les montants TTC.

Considérant que compte tenu des observations faites ci-dessus, que le plan de financement ci-après de l'opération Agroforesterie présenté en séance du Comité Syndical du 22 novembre 2022 doit être modifié afin de compléter les demandes de financement :

FINANCEURS	2022	2023	2024	2025
FEADER (85%)	54 060,00 €	386 193,02 €	258 901,40 €	64 260,00 €
CTM (15%)	9 540,00 €	68 151,72 €	45 688,49 €	11 340,00 €
TOTAL/an	63 600,00 €	454 344,74 €	304 589,89 €	75 600,00 €
Coût Total /Projet	898 134,63 €			

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement modifié pour le développement d'un système Agroforesterie sur le territoire du PNRM.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Approuve la mise en place sur 4 ans du projet de développement d'un système Agroforesterie sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Martinique.

Article 2

Adopte à cet effet, le nouveau plan de financement présenté dans le tableau ci-après :

Plan de financement du projet de développement d'un système Agroforesterie Sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Martinique 2022-2025				
Financier	2022	2023	2024	2025
FEADER	35 562,77 €	446 569,06 €	219 020,18 €	74 748,83 €
CTM	6 275,78 €	78 806,30 €	38 650,62 €	13 190,97 €
Total par an	41 838,55 €	525 375,36 €	257 670,80 €	87 939,80 €
Total	912 824,51 €			

Article 3

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 4

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

Article 5

Cette délibération annule et remplace la délibération n°22-33 du comité en date du 25 novembre 2022 portant sur le même objet.

Article 6

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 11 juillet 2023

Le Président,

Félix ISMAIN



